

# VERSAILLES GRAND PARC

**Avec les composteurs, il est possible de trier et valoriser nos biodéchets en bas de chez nous !**

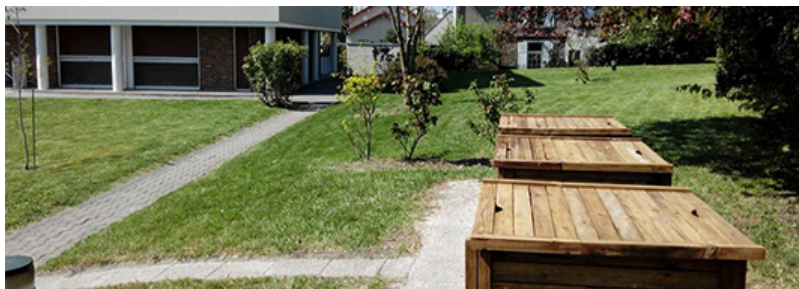
En plus de réduire nos déchets, on participe ainsi à un projet collectif dans un intérêt commun. C'est aussi l'occasion d'échanger entre voisins.  
Au bout de 8-10 mois, le compost obtenu est mûr. Il peut être utilisé dans les jardinières privatives ou sur les parterres collectifs de la résidence.

## QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

Lorsque plusieurs personnes d'une résidence ou copropriété souhaitent réduire leurs déchets, il est possible d'installer une aire de compostage collectif.

Versailles Grand Parc propose gratuitement aux résidences intéressées :

- **Trois composteurs** (bois ou plastique) de 600L :
  - 1 bac d'apport
  - 1 bac de maturation
  - 1 bac réservé au broyat (déchets secs)
- **un bio-seau** (contenance de 7L) **pour chaque foyer participant**. Ils permettent de stocker les déchets de cuisine avant de les acheminer au composteur
- **une réunion d'information** à destination des habitants avant le lancement du projet
- **un suivi sur site** effectué par un maître composteur (3 visites l'année du lancement, un accompagnement les années suivantes si besoin)



## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ADHÉRER AU PROJET ?

- **Un espace extérieur adapté** : Pour composter **il n'est pas indispensable d'avoir de grands espaces verts**. 30 m<sup>2</sup> suffisent. Il faut cependant que l'aire de compostage soit accessible aux habitants tout en étant assez éloignée des fenêtres.
- **Un minimum de foyers volontaires**
- Au minimum **2 ou 3 référents composteurs** (habitants volontaires, relais entre les participants et Versailles Grand Parc)  
Les référents composteurs, formés par Versailles Grand Parc, sont chargés de surveiller le bon déroulement de l'opération : bacs bien utilisés, communication auprès des participants si nécessaire, affichage (Versailles Grand Parc vous accompagne et fournit tout support si besoin)

## LES ÉTAPES ET LES ENGAGEMENTS

1. **Diagnostic/ Etude de faisabilité** par Versailles Grand Parc
2. **Présentation** en assemblée générale
3. Obtention de l'**accord du conseil syndical**
4. **Validation** par Versailles Grand Parc
5. **Formation des référents composteur**
6. **Réunion d'information** pour les futurs adhérents
7. **Signature des conventions** de partenariat
8. **Installation** des composteurs et livraison des bio-seaux

**Le compostage vous intéresse mais, votre espace extérieur n'est pas adapté ou, vous êtes seul pour monter votre projet ?**

**Versailles Grand Parc vous propose une alternative: le lombricompostage.**

**En savoir +**

## CONTACT

Pierre-Guillaume Baromes, responsable opération compostage  
Tél. 01 39 66 30 67



## À TÉLÉCHARGER



Guide "Compostage partagé en résidence"



Convention "compostage collectif"



Guide compostage individuel